

ARRETE N° 2021 – 09

RELATIF AUX SOLUTIONS ALTERNATIVES A LA MOBILITE ETUDIANTE

Le Directeur de l’Institut d’Etudes Politiques

Vu le Code de l’Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
 Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d’études politiques dotés d’un statut d’établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d’universités et d’établissements ;
 Vu la délibération n°2021/03/13-2 du conseil d’administration du 13 mars 2021 relative à la délégation de pouvoirs exceptionnelle du conseil d’administration au directeur de l’Institut ;
 Vu le règlement des études;

Arrête

Article 1 Principe des solutions alternatives applicables à la mobilité étudiante

Afin de tenir compte du contexte sanitaire actuel, des solutions alternatives à la mobilité des étudiants de l’Institut pour l’année universitaire 2021-2022 sont prévues. Ces solutions alternatives seront mises en œuvre dès lors que la mobilité initialement envisagée est annulée.

Elles pourront être reconduites les années universitaires suivantes si un tel contexte devait se prolonger ou se reproduire.

Article 2 Solutions alternatives à la mobilité

Projet initial de mobilité	Solutions alternatives
Mobilité académique annuelle Semestre 1	Suivi en mode distanciel de cours en langues étrangères proposés par l’IEP, de cours en langues étrangères (et en français) mutualisés avec les autres Sciences Po du réseau. Cours en ligne de l’université partenaire étrangère quand cela est proposé. <u>Validation dossiers collectifs ou essais individuels ou QCM à distance</u> <u>Nombre de cours (base 20h) : 30 crédits ECTS donc 6 cours (5 crédits par cours), toutes zones géographiques confondues</u>
OU	
OU	Réalisation de stages en France ou à l’étranger, les modalités et les durées autorisées ayant été assouplies afin de faciliter la recherche de stages dans ce contexte sanitaire (<u>30 crédits ECTS</u>) <i>Voir les modalités en fin de document</i>
Semestre 2	<u>Si la situation sanitaire s’est améliorée</u> Possibilité de rejoindre l’Université dans laquelle vous étiez initialement nommé(e) <i>si elle accepte de vous recevoir pour 1 seul semestre.</i>

	<p><i>Si la situation sanitaire ne s'est pas améliorée</i> Suivi en mode distanciel de cours en langues étrangères proposés par l'IEP, de cours en langues étrangères (et en français) mutualisés avec les autres Sciences Po du réseau.</p> <p>OU</p> <p>Cours en ligne de l'université partenaire étrangère quand cela est proposé. <u>Validation dossiers collectifs ou essais individuels ou QCM à distance</u> <u>Nombre de cours (base 20h) : 30 crédits ECTS donc 6 cours (5 crédits par cours), toutes zones géographiques confondues</u></p> <p>OU</p> <p>Réalisation de stages en France ou à l'étranger, les modalités et les durées autorisées ayant été assouplies afin de faciliter la recherche de stages dans ce contexte sanitaire (30 crédits ECTS) <i>Voir les modalités en fin de document</i></p>
<p>Mobilité mixte (semestre 1 académique/semestre 2 stage)</p> <p>Semestre 1</p> <p>OU</p> <p>Semestre 2</p>	<p>Inversion des semestres si l'Université partenaire le propose</p> <p>OU</p> <p>Réalisation de stages en France ou à l'étranger, les modalités et les durées autorisées ayant été assouplies afin de faciliter la recherche de stages dans ce contexte sanitaire (30 crédits ECTS) <i>Voir les modalités en fin de document</i> <u>Le parcours devient stages à l'année donc 50 heures obligatoires de cours en présentiel</u></p> <p><i>Si la situation sanitaire ne s'est pas améliorée</i> Suivi en mode distanciel de cours en langues étrangères proposés par l'IEP, de cours en langues étrangères (et en français) mutualisés avec les autres Sciences Po du réseau.</p> <p>OU</p> <p>Cours en ligne de l'université partenaire étrangère quand cela est proposé. <u>Validation dossiers collectifs ou essais individuels ou QCM à distance</u> <u>Nombre de cours (base 20h) : 30 crédits ECTS donc 6 cours (5 crédits par cours), toutes zones géographiques confondues</u></p> <hr/> <p>Semestre 2</p> <p><i>Si la situation sanitaire s'est améliorée</i> Possibilité de rejoindre l'Université dans laquelle vous étiez initialement nommé(e)</p> <p><i>Si la situation sanitaire ne s'est pas améliorée</i> Réalisation de stages en France ou à l'étranger, les modalités et les durées autorisées ayant été assouplies afin de faciliter la recherche de stages dans ce contexte sanitaire (30 crédits ECTS) <i>Voir les modalités en fin de document</i></p>

Mobilité mixte (semestre 1 Stage/semestre 2 académique)	Semestre 1	Réalisation de stages en France ou à l'étranger, les modalités et les durées autorisées ayant été assouplies afin de faciliter la recherche de stages dans ce contexte sanitaire (30 crédits ECTS) <i>Voir les modalités en fin de document</i>
	Semestre 2	<u>Si la situation sanitaire s'est améliorée</u> Départ en mobilité académique <u>Si la situation sanitaire ne s'est pas améliorée</u> Réalisation de stages en France ou à l'étranger, les modalités et les durées autorisées ayant été assouplies afin de faciliter la recherche de stages dans ce contexte sanitaire (30 crédits ECTS) <i>Voir les modalités en fin de document</i> <u>Le parcours devient « mobilité annuelle stages » donc 50 heures obligatoires de cours en présentiel</u> <u>Si la situation sanitaire ne s'est pas améliorée</u> Suivi en mode distanciel de cours en langues étrangères proposés par l'IEP, de cours en langues étrangères (et en français) mutualisés avec les autres Sciences Po du réseau. OU Cours en ligne de l'université partenaire étrangère quand cela est proposé. <u>Validation dossiers collectifs ou essais individuels ou QCM à distance</u> <u>Nombre de cours (base 20h) : 30 crédits ECTS donc 6 cours (5 crédits par cours), toutes zones géographiques confondues</u>
Mobilité annuelle stages	Semestre 1	Réalisation de stages en France ou à l'étranger, les modalités et les durées autorisées ayant été assouplies afin de faciliter la recherche de stages dans ce contexte sanitaire (30 crédits ECTS) <i>Voir les modalités en fin de document</i>
	Semestre 2	Réalisation de stages en France ou à l'étranger, les modalités et les durées autorisées ayant été assouplies afin de faciliter la recherche de stages dans ce contexte sanitaire (30 crédits ECTS) <i>Voir les modalités en fin de document</i>

Article 3 Solutions dérogatoires à la mobilité en temps normal

Rappel de la mobilité en temps normal :

Parcours mixte : le stage a une durée du stage est de **4 mois minimum à 6 mois**, Validation rapport de stage (4 mois de stage = 25 pages hors annexes et 6 mois de stage = 35 pages hors annexes) + soutenance (15 mn)

Parcours stages à l'année : 50 heures de cours en présentiel sur l'année universitaire, **2 stages de 3 à 6 mois**, validation 2 rapports de stage reliés en un SEUL document (3 mois de stage = 18 pages hors annexes et 6 mois de stage = 35 pages hors annexes) + soutenance (30 mn)

Solutions dérogatoires pouvant être acceptées :

Toutes les activités suivantes peuvent être réalisées **en France**. Tous les stages peuvent être **en distanciel** s'il est impossible de réaliser le stage en présentiel ou en attendant de rejoindre la structure.

➤ **1 ou 2 stage(s) pour une durée totale de 3 mois minimum** en France ou dans tout pays accessible,
Validation d'un rapport de stage (20 pages hors annexes) pour chaque stage + soutenance (15 mn pour chaque stage)

OU

➤ 1 Stage d'une durée **inférieure à 3 mois**
Validation d'un rapport de stage (10/15 pages hors annexes sans soutenance (15 crédits) + mini-mémoire version courte¹ ou 3 cours à option en langue étrangère (15 crédits)

OU

➤ Alternative ultime dans le cas d'une rupture soudaine d'engagement par une entreprise ou par l'université partenaire et/ou de recherches de stages en France et à l'étranger infructueuses.
Validation d'un **mini-mémoire² version longue de 40 pages (hors annexes)** en anglais (20 crédits) + 2 cours en langues étrangères (10 crédits),

OU

➤ **Volontariat International en Entreprise (VIE)**
parcours mixte : VIE durée 6 mois (remplace un stage)
validation : rapport d'activité 6 mois = 35 pages hors annexes + soutenance
parcours stages à l'année : VIE durée 12 mois (remplace deux stages)
validation : rapport d'activité 12 mois = 45 pages hors annexes + soutenance

➤ **Volontariat International en Administration (VIA)**
parcours mixte : VIA durée 6 mois (remplace un stage)
validation : rapport d'activité 6 mois = 35 pages hors annexes + soutenance
parcours stages à l'année : VIA durée 12 mois (remplace deux stages)
validation : rapport d'activité 12 mois = 45 pages hors annexes + soutenance

¹ Cf. fiche consignes mini-mémoire annexée au présent arrêté.

² Cf. fiche consignes mini-mémoire annexée au présent arrêté.

ANNEXE – CONSIGNES RELATIVES AU MINI-MEMOIRE

Les consignes ci-dessous s'adressent aux étudiants qui ont choisi un **semestre en stage** dans le cadre de la troisième année de mobilité, mais n'ont pas pu atteindre la durée minimum de trois mois en stage.

Deux cas sont à distinguer :

- Si vous avez effectué **un stage** d'une durée totale inférieure à trois mois : mini-mémoire version courte.
- Si vous n'avez pu effectuer **aucun stage** (recherches infructueuses, rupture d'engagement) : mini-mémoire version longue.

	Version courte (Si vous avez effectué un stage d'une durée totale inférieure à trois mois)	Version longue (Si vous n'avez pu effectuer aucun stage (recherches infructueuses, rupture d'engagement))
Valeur	15 crédits, soit la moitié du semestre. Alternativement au mini-mémoire, il est possible de valider 3 cours à option en langue étrangère pour un total de 15 crédits. <i>Les 15 crédits restants sont validés par le rapport de stage (pas de soutenance orale).</i>	20 crédits, soit les deux tiers du semestre. <i>Les 10 crédits restants sont validés par deux cours à option en langue étrangère.</i>
Interlocuteur	Enseignant référent du stage (écrit sur la convention de stage)	E. Chasson (responsable académique mobilité professionnelle) : etienne.chasson@sciencespo-aix.fr
Sujet	À déterminer avec l'enseignant au préalable	À déterminer avec l'enseignant au préalable
Langue	À déterminer avec l'enseignant au préalable	Anglais
Date de remise	Fin janvier (S1) ou fin juin (S2)	Fin janvier (S1) ou fin juin (S2)
Longueur	15 pages hors annexes si vous avez effectué plus de 2 mois de stage ; 20 pages hors annexes si vous avez effectué moins de 2 mois de stage.	40 pages hors annexes.

Mise à part la longueur du travail demandé, les exigences en termes de méthodologie sont les mêmes que pour le mémoire de 4A. Vous êtes donc invités à consulter attentivement le document *Méthodologie du mémoire*.

➤ **Volontariat Solidarité International (VSI)**

parcours mixte : VSI durée 6 mois (remplace un stage)

validation : rapport d'activité 6 mois = 35 pages hors annexes + soutenance

parcours stages à l'année : VSI durée 12 mois (remplace deux stages)

validation : rapport d'activité 12 mois = 40 pages hors annexes + soutenance

➤ **Contrat à durée déterminé (CDD)**

parcours mixte : **CDD durée 3 à 6 mois** (remplace un stage)

validation rapport d'activité 3 mois = 18 pages hors annexes + soutenance

6 mois = 35 pages hors annexes + soutenance

parcours stages à l'année : **CDD durée 9 mois** (remplace deux stages)

validation rapport d'activité 9 mois = 40 pages hors annexes + soutenance

OU

Entrepreneuriat étudiant (statut auto-entrepreneur)

parcours mixte durée 6 mois (remplace un stage)

validation rapport d'activité 6 mois = 35 pages hors annexes + soutenance

parcours stages à l'année durée 12 mois (remplace deux stages)

validation rapport d'activité 12 mois = 45 pages hors annexes + soutenance

Article 4 Exécution

Le Secrétaire général et le directeur de la formation et des études sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 23 avril 2021

*Rostane MEHDI,
Professeure des Universités,
Directeur.*



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 29.04.2021

DATE DE PUBLICATION : 03/05/2021